

Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Silica No. 1
- **Code du produit:** 00513131, (4)513130, (4)513131, 513133(0), (4)513130BT, (4)513131BT, 00513139(BT)
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**
Tintometer Inc.
6456 Parkland Drive
Sarasota, FL 34243
USA
phone: (941) 756-6410
fax: (941) 727-9654
www.lovibond.us
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.
- **Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique:** Mélanges
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

(suite page 2)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 1)

Composants contribuant aux dangers:

Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0 RTECS: WO 5950000	acide sulfamidique ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Aquatic Chronic 3, H412	30-40%
CAS: 7631-95-0 EINECS: 231-551-7 RTECS: QA5075000	molybdate de sodium, anhydre ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335	10-20%

 · **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

 · **Description des premiers secours**

 · **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

 · **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

 · **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

 · **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

 · **après ingestion :**

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

 · **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

irritation

toux

dyspnée

état maladif

vomissement

douleurs

 · **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

 · **Moyens d'extinction**

 · **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

 · **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Gaz nitreux

Azote oxydes (NOx)

Oxydes de soufre (SOx)

Oxyde de sodium

 · **Conseils aux pompiers**

 · **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

 · **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

 Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

US-F

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: **Silica No. 1**

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
Eviter le dégagement d'aérosols.
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Mesures d'hygiène :**
Eviter tout contact avec la peau
Eviter tout contact avec les yeux
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas conserver avec de l'eau
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 7631-95-0 molybdate de sodium, anhydre

PEL (USA)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ as Mo
TLV (USA)	Valeur à long terme: 0.5 mg/m ³ as Mo; respirable fraction
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0.5 mg/m ³ as Mo; respirable

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 3)

- **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

- **Équipement de protection individuel :**

- **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P2

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants**

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.11 mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Aspect:**

Forme / État physique : Tablettes

Couleur : blanc

- **Odeur :**

inodore

- **Seuil olfactif:**

Non applicable.

- **valeur du pH (10.5 g/l) à 20 °C (68 °F):**

1,6

- **Point de fusion/point de congélation :**

Non déterminé

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Non déterminé

- **Point d'éclair :**

Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gaz) :**

Ce produit n'est pas inflammable.

- **Température de décomposition :**

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives :**

Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut provoquer de coup de poussière ; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière

- **Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :**

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

- **Propriétés comburantes:**

Non

- **Pression de vapeur :**

Non applicable.

- **Densité à 20 °C (68 °F):**

2 g/cm³ (16.69 lbs/gal)

- **Densité relative :**

Non déterminé.

- **Densité de vapeur :**

Non applicable.

- **Taux d'évaporation :**

Non applicable.

- **Solubilité(s):**

l'eau : soluble

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :**

Non applicable.

- **Viscosité :**

Non applicable.

(suite page 5)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 4)

· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact de l'eau.
Un acide se forme au contact de l'eau
Solution aqueuse réagit avec les métaux
Dans une solution aqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
Réactions aux composés halogénés
L'hydrogène est formé en présence de l'aluminium ou le zinc.
Possibilité de réactions violentes avec:
nitrates
chlore
- **Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **Matières incompatibles:** métaux
- **Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique		
Oral	LD50	3160 mg/kg (rat) (GESTIS)
CAS: 7631-95-0 molybdate de sodium, anhydre		
Oral	LD50	4233 mg/kg (rat) (OECD 401) (Registrant, ECHA)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402) (Registrant, ECHA: limit test, no deaths at this concentration)
Inhalatoire	LC50	>1.93 mg/l/4h (rat) (OECD 403, Aerosol (dust)) (Registrant, ECHA: no deaths at this concentration)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

· Informations sur les composants :		
CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin: irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: irritation)

- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)	
CAS: 999-99-9	un ou plusieurs ingrédients groupe 3 : pas classable quant à sa cancérogénicité chez l'humain

· NTP (Programme National de Toxicologie)
Aucun des composants n'est compris.

· OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 5)

- **Other information:** Voir chapitre 8/15
- **Synergique produits:** non disponible
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les composants :**
OECD 414: Essai de tératogénicité
OECD 473: Essai de mutagénicité
OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagénicité sur les cellules germinales

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) (Salmonella typhimurium)
OECD 476	(négatif) (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
OECD 487	(négatif) (In Vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Aiguë de molybdène (VI)-intoxication: diarrhée, anémie, fatigue, perte d'appétit
La substance en aérosol est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation d'aérosols peut causer un œdème pulmonaire.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

LC50	14.2 mg/l/96h (poisson) (GESTIS)
------	-------------------------------------

· Toxicité sur les bactéries:

sulfate toxique > 2,5 g/l

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

EC10	≥1000 mg/l (Pseudomonas putida) (16h) (IUCLID)
------	---

· Autres indications :

Toxique chez les poissons:

concerne les composés du magnésium en général: letal pour poissons à partir de 100 - 400 mg/l

Composés du molybdène en général: > 25 mg/l

· Persistance et dégradabilité

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

log Pow	0.1 (.) (experimental) (Merck)
---------	-----------------------------------

· Mobilité dans le sol

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres effets néfastes

Effet nocif par modification du pH.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017



Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· DOT, IMDG, IATA	UN2967
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Sulfamic acid
· IMDG	SULPHAMIC ACID mixture
· IATA	SULPHAMIC ACID
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· Groupe d'emballage	
· DOT, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	Acids
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg

(suite page 8)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 7)

- **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

*15 Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Sara**

- **Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):**

Aucun des composants n'est compris.

- **Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)**

Aucun des composants n'est compris.

- **TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):**

Tous les composants sont compris.

- **Proposition 65**

- **Produits chimiques connus et peuvent causer:**

Aucun des composants n'est compris.

- **Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:**

Aucun des composants n'est compris.

- **Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:**

Aucun des composants n'est compris.

- **Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l'développement:**

Aucun des composants n'est compris.

- **New Jersey Right-to-Know List:**

CAS: 5329-14-6 | acide sulfamidique

- **New Jersey Special Hazardous Substance List:**

CAS: 5329-14-6 | acide sulfamidique

CO

- **Pennsylvania Right-to-Know List:**

Aucun des composants n'est compris.

- **Pennsylvania Special Hazardous Substance List:**

Aucun des composants n'est compris.

- **EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)**

Aucun des composants n'est compris.

- **NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Date d'impression / revue le:** 09/28/2017 / 40

- **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

(suite page 9)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 09/28/2017

Numéro de version 41

Révision: 09/28/2017

Nom du produit: Silica No. 1

(suite de la page 8)

STOT: specific target organ toxicity
 SE: single exposure
 RE: repeated exposure
 EC50: half maximal effective concentration
 IC50: half maximal inhibitory concentration
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
 ACGIH® - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 •A1 - Confirmed human carcinogen
 •A2 - Suspected human carcinogen
 •A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans
 •A4 - Not classifiable as a human carcinogen
 •A5 - Not suspected as a human carcinogen
 IARC - International Agency for Research on Cancer
 •Group 1 - Carcinogenic to humans
 •Group 2A - Probably carcinogenic to humans
 •Group 2B - Possibly carcinogenic to humans
 •Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans
 •Group 4 - Probably not carcinogenic to humans
 NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services
 •Group K - Known to be Human Carcinogens
 •Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety
 OSHA: Occupational Safety & Health
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

• Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)

ECHA: European CHemicals Agency <http://echa.europa.eu>

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

 US-F